Le Mag de la CdC

Communauté de Communes des Sources de l'Orne



- Le dispositif « Résistance Impulsion Normandie 2 »
- La collecte des déchets évolue
- Zoom : les artisans de la Zone d'Activités



La convention SDIS renouvelée

Suite à la rencontre entre le SDIS de l'Orne et la CdC, la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires a été reconduite par signature le 28 Janvier 2021. Cette convention permettra aux agents concernés (3 agents des services techniques de la CdC) d'intervenir face aux besoins du SDIS sur leur temps de travail.

Des remplacements à la Maison de la Petite Enfance

Vous êtes titulaire du CAP Petite Enfance, et en recherche d'emploi?

N'hésitez pas à transmettre votre CV et lettre de motivation au service Ressources Humaines de la CdC par simple envoi (2 rue Auguste Loutreuil – 61500 SÉES), ou en dépôt à l'accueil de la collectivité.

Fermeture de la Trésorerie de Sées

Les services de la Trésorerie de Sées sont transférés depuis le 1^{er} janvier 2021 et ne sont donc plus ouverts au public. Pour payer en toute confidentialité vos factures locales, vos impôts ou vos amendes, en espèces ou en carte bancaire, vous pouvez vous rendre chez **un buraliste agréé à Sées et Almenêches** (voir encart ci-dessous).

Pour vos questions concernant vos factures locales, vous pouvez joindre le Service de Gestion Comptable de Mortagne-au-Perche :

Centre des Finances publiques Route d'Alençon -BP 90 61400 Saint-Langis-les-Mortagne



- Par téléphone, au 02 33 85 86 00
- Par courriel à l'adresse suivante : **sgc.mortagne-au-perche@dgfip.finances.gouv.fr**

Pour vos questions concernant vos impôts :

Par téléphone au 0 809 401 401 (appel gratuit + prix d'un appel local)

En prenant rendez-vous, réservez l'horaire au préalable : par Internet sur impots.gouv.fr rubrique « contact » ou depuis votre espace personnalisé.

Un nouveau service : le paiement de proximité

La Direction départementale des Finances publiques propose un nouveau service de paiement de proximité, pour les avis de cantine, de crèche, d'hôpital, pour les impôts et les amendes.

Depuis le 28 juillet 2020, si vous souhaitez payer en espèces (jusqu'à 300 €), vous pouvez vous rendre chez le buraliste agréé le plus proche de votre domicile. Vous pouvez aussi payer par Carte Bancaire (plafond de 300 € pour les impôts, sans plafond pour les autres factures).

Le paiement est :

- **sécurisé** grâce au QR-Code.Les buralistes sont des professionnels agréés par l'administration et formés pour vous accueillir sur cette mission.
- **confidentiel** : il suffit juste de scanner la facture et de la payer. Aucune autre information de nature personnelle n'est communiquée.
- **pratique** : les buralistes proposent des horaires d'ouverture en lien avec votre quotidien.



Les buralistes agréés qui proposent ce service affichent ce logo :

- « Nuances » : place du Général Leclerc à Almenêches
- « CJV » 20 place du Général de Gaulle à Sées

Vous pouvez également toujours payer en ligne ou par Carte Bancaire dans votre centre des Finances publiques.

Édito

2021, une année de travail importante pour l'aménagement du territoire. Lauréate de différents appels à projets, la Communauté de Communes s'engage sur une ligne directrice qui doit la guider sur l'ensemble de ce mandat 2020-2026.

Après avoir validé notre projet de territoire, nous avons été lauréats du programme Petites Villes de Demain avec la Ville de Sées, du Plan de Paysage du Ministère de la Transition Ecologique et du programme départemental de revitalisation des centres-bourgs Ornais pour la commune de Mortrée. Nous avons également fait savoir à l'État que nous étions intéressés pour nous inscrire dans une démarche de Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique, à l'échelle du territoire intercommunal.

Dès cette année, des constructions vont sortir de terre : le Pôle de Santé, en matière d'environnement une nouvelle déchetterie à Sées, des travaux d'éco-réhabilitation sur le site de la ferme bio intercommunale et l'extension des bureaux de la Communauté de Communes permettant la création tant attendue d'un local dédié au Relais Assistant(e)s Maternel(le)s et à la Parentalité.

Vaste programme me direz-vous et ceci dans un contexte financier de plus en plus tendu, nécessitant une maîtrise draconienne des dépenses de fonctionnement et une solidarité sans faille de l'ensemble de nos communes.

Jean-Pierre Fontaine, Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne

Sommaire

- Urbanisme: Une année décisive pour l'aménagement du territoire
- Économie: Le dispositif « Impulsion résistance Normandie »
- Environnement : La collecte des déchets évolue

Magazine publié par la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, 2 rue Loutreuil, 61500 Sées - Service communication : communication@cc-sourcesdelorne.fr • Directeur de la publication : Jean-Pierre FONTAINE • Maquette / mise en page : David SABRE • Impression : Imprimerie Bémographic Dépôt légal : février 2021 • ISNN 1776-9671 • Tirage : 6200 exemplaires Reproduction, même partielle, interdite • Ne peut être vendu.





Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une étape déterminante dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Il représente l'expression et la décision des élus sur l'orientation à prendre sur les aménagements, les équipements, sur l'urbanisation de notre territoire tout en respectant le paysage et la protection des espaces naturels et agricoles.

Les ambitions de la CdC

Validé par les élus en Comité de Pilotage le 19 janvier dernier, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 9 février. La stratégie d'aménagement de nos 23 communes va s'articuler dans ce PADD autour de 3 grandes orientations .

- 1. Construire un territoire de proximité et de services,
- 2. Rechercher l'autonomie économique
- 3. Placer l'environnement au cœur du projet de territoire

Les Personnes Publiques Associées

Elles sont définies par le code de l'urbanisme. Elles incluent par exemple les chambre d'agriculture, chambre du commerce et de l'industrie (CCI), chambre des métiers et de l'artisanat, il y a aussi la préfecture, le parc Normandie Maine, etc.

des Personnes Publiques Associées désignées, prennent les bonnes décisions.

Orientation 1 : Construire un territoire de proximité et de services :

- C'est organiser l'armature territoriale
- C'est limiter au strict nécessaire l'artificialisation des sols
- C'est innover en matière d'équipement et de services
- C'est étudier les déplacements à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire



- Conforter le pôle urbain de Sées et assurer un rôle aux pôles secondaires qui apportent une réponse aux principales attentes des habitants en termes de commerces, d'écoles, de services et d'emplois.

- Accueillir de manière raisonnée les nouveaux habitants dans des zones urbaines existantes.

Orientation 2 : Rechercher l'autonomie économique

 C'est créer les conditions au maintien de l'activité agricole

- C'est définir une stratégie de planification et de programmation de l'offre en foncier et immobilier économique
- C'est préserver la vitalité commerciale de nos bourgs
- C'est le tourisme, un des piliers de notre économie



par exemple:

- Préserver au mieux le patrimoine agricole ou déterminer les zones à urbaniser sans nuire à l'agriculture.
 - Maintenir et améliorer le dynamisme commercial du centre ville de Sées, et conforter les pôles de proximité secondaires en assurant l'existence des commerces de première nécessité.

Orientation 3 : Placer l'environnement au cœur du projet de territoire

- C'est viser l'autonomie énergétique
- C'est tendre vers une meilleure cohabitation avec l'environnement
- C'est protéger le patrimoine paysager et culturel



par exemple:

- Permettre le déploiement des infrastructures nécessaires à la production des énergies renouvelables : l'éolien, la biomasse, le photovoltaïque...
- Garantir la protection et l'alimentation de la ressource en eau potable
- Protéger le paysage agricole et naturel
- Valoriser le petit patrimoine rural

Le PADD, késako?

Le PADD est un document qui compose, encadre et structure le PLUi : c'est le Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Il est le socle qui définit les perspectives de développement d'un territoire et répond globalement à la question : « comment veut se développer notre communauté de communes ? ».

C'est un document écrit qui synthétise les objectifs de développement de notre territoire tant en matière de constructions que de réhabilitations de logements vacants, en matière de développement économique, de

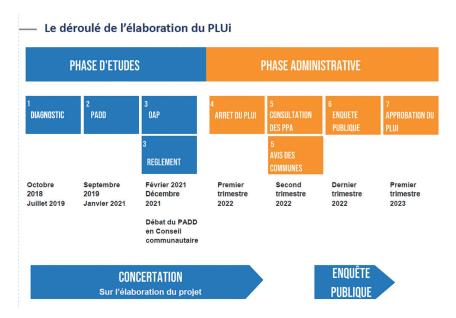


transports, de services, mais aussi en termes de préservation de l'environnement, de l'agriculture, des paysages, du patrimoine...

Il porte notre stratégie politique d'aménagement, c'est pourquoi il est considéré comme un document très important en urbanisme. Il reprend les thématiques du projet de territoire de la CdC sur lesquelles les habitants avaient été consultés en povembre 2019

Ces orientations stratégiques seront ensuite traduites spatialement dans un document appelé « règlement », qui comporte une partie écrite avec ce qu'il est possible de faire zonage par zonage, et une partie cartographique sur laquelle figure ce zonage à l'échelle de la Communauté de Communes (parcelles constructibles, parcelles agricoles, parcelles à vocation économique, parcelles naturelles…).

et ensuite?



La CdC lauréate du plan de paysage

La CdC avait posé sa candidature l'été dernier à un appel à projet du Ministère de la Transition Écologique : « Plan de paysage ». Notre dossier a été retenu en décembre 2020.

Il portait sur quatre axes:

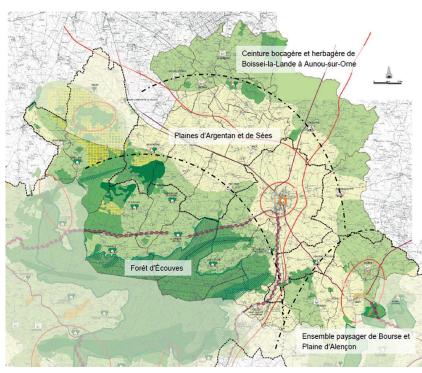
- 1. L'articulation entre la production d'énergies renouvelables mixtes et la préservation des paysages et patrimoines locaux
- 2. L'impact paysager de la relocalisation de l'alimentation, de la revalorisation du bocage et des cours d'eau
- 3. Le tourisme vert et le paysage
- 4. L'urbanisme au service des paysages

Pour initier ce travail sur le Plan de Paysage, la CdC s'est rapprochée de l'IUT d'Alençon DUT Carrières Sociales - Gestion Urbaine pour la réalisation d'une maquette de la topographie du territoire.

En plus de cette maquette et des cartes et animations qui y seront projetées pour lancer des débats sur le paysage et sa préservation, les étudiants ont élaboré un questionnaire visant à connaître l'avis de la population sur le paysage de la CdC.

Ce questionnaire sera disponible sur le site de la CdC afin que les habitants puissent livrer leurs impressions et partager leurs idées.





Sées, petite ville de demain

L'objectif de ce programme est de donner les moyens (humains, techniques et financiers) aux communes et collectivités de moins de 20 000 habitants, de revitaliser leur ville-centre, en l'occurrence Sées pour la CdC.

Petites Villes de Demain est un appel à manifestation d'intérêt national lancé par l'ANCT : l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

L'état, après avoir présélectionné les villes éligibles, a publié un dossier de candidature sur lequel la ville de Sées et la CdC ont travaillé conjointement et dont elles sont devenues lauréates.

C'est un projet global à mettre en œuvre sur la période 2020-2026, laissant ainsi 6 ans à la ville et à la CdC pour construire avec les acteurs du territoire (habitants, commerçants, partenaires, services de l'État, ...) une stratégie de revitalisation de la ville de Sées et mettre en place un programme d'actions. C'est un projet sur le long terme.

Première étape : travailler sur une convention d'adhésion au programme, qui permet d'acter l'engagement des deux collectivités et de ses partenaires dans le programme Petites Villes de Demain.

À l'issue de la signature de cette convention, la Ville de Sées et la CdC auront 18 mois pour réfléchir avec les acteurs du territoire au programme de revitalisation de la ville.

Il sera formalisé dans une convention appelée « Opération de Revitalisation du Territoire », qui sera notre feuille de route des actions à mener jusqu'en 2026, pour redynamiser la ville de Sées.

Des pistes de réflexions proposées pour la revitalisation de la ville



La place de l'eau dans la ville : réhabiliter les cours d'eau, garantir une qualité de l'eau et de la biodiversité pour ses habitants, développer le tourisme et la pédagogie autour de l'eau et du patrimoine lié à l'eau, la problématique des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire en respectant au maximum le cycle de l'eau.



L'écologie et le paysage dans l'urbanisation : poursuivre et renforcer la politique de réhabilitation énergétique des logements et bâtiments publics, lutter contre la vacance du logement, travailler sur l'éclairage public, penser l'intégration de la production d'énergies renouvelables dans la ville, les déchets, le tri sélectif et la sensibilisation à la réduction des déchets.



Vers une ville plus inclusive et dynamique : travailler sur l'accessibilité physique et numérique des services publics, **impulser et conforter le dynamisme commercial**, lutter contre la vacance commerciale (boutiques éphémères, boutiques à l'essai, showroom...), développer l'utilisation de plusieurs modes de transport dans le centre-ville (cheminement piéton, stratégie de stationnement, largeur des trottoirs, revêtement...), développer les circuits-courts et l'alimentation de qualité.



Réaménager les « centralités » : accompagner la création des nouveaux pôles de vie sans drainer le centre-ville, travailler l'accessibilité cyclable vers le centre-ville depuis les quartiers périphériques, hameaux et communes limitrophes.

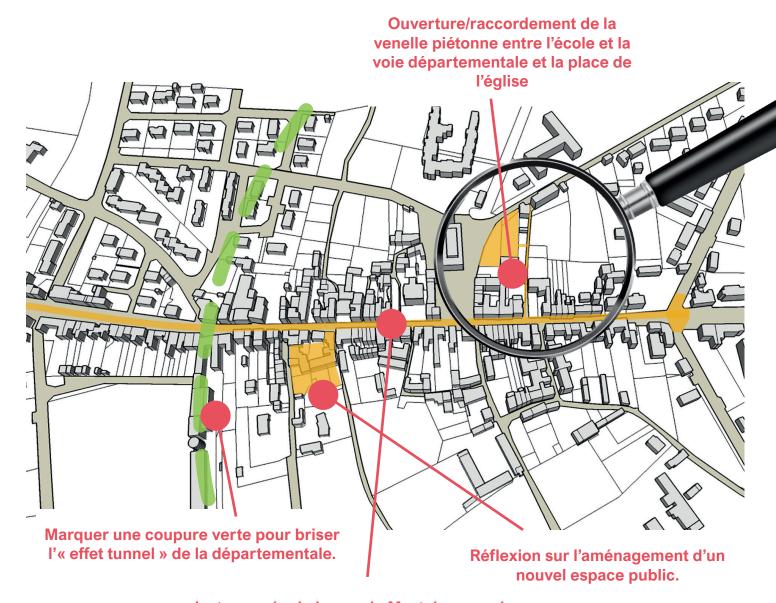
La « revitalisation de centre-bourg »

L'exemple de Mortrée

La CdC et la ville de Mortrée ont répondu à l'appel à projet « revitalisation des centre-bourgs ornais » du département. L'étude est en phase de finalisation, la phase opérationnelle débutera une fois le scénario définitivement validé dans le courant de l'année.

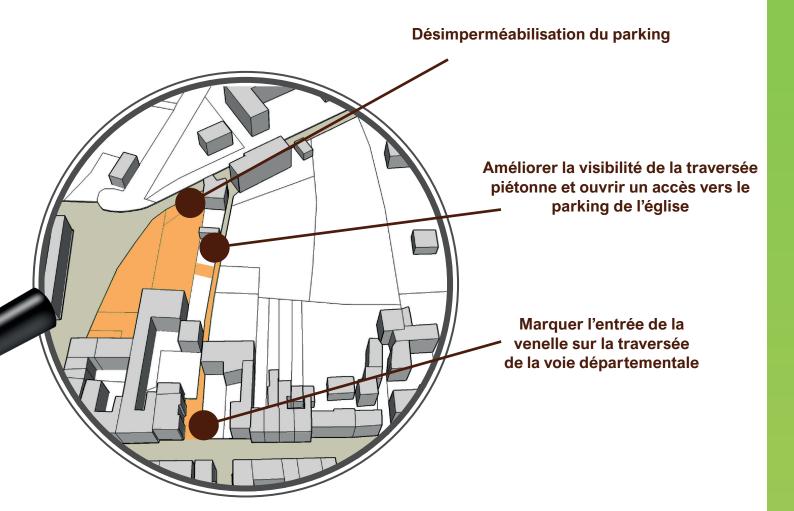
Le département a alloué le montant de 201 205€ pour la réalisation des travaux.

Ci-dessous le scénario retenu identifie plusieurs sites dans le cadre de cette revitalisation.



La traversée du bourg de Mortrée, une séquence d'environ 400 mètres à requalifier et sécuriser entre le carrefour du crédit agricole et le carrefour avec la D26.

Une consultation de la population est prévue, notamment pour présenter le scénario et échanger sur les idées d'aménagement pour le point « réflexion sur l'aménagement d'un nouvel espace public ». Néanmoins le cabinet, la CdC et le Département attendent un contexte sanitaire plus favorable pour organiser ces temps d'échanges.



Un secteur à l'étude : la venelle piétonne

Ouverture et raccordement de la venelle piétonne entre l'école, la voie départementale et la place de l'église. **Objectifs :**

- ouvrir une continuité piétonne vers la place de l'église

- désimperméabilisation du parking (environ 1500 m²)

Estimation: 147 000 € TTC





Économie

Le dispositif « Impulsion Résistance Normandie 2 » à l'attention des entreprises

Un premier dispositif d'aide avait été mis en œuvre en 2020 entre la Région et les collectivités avec pour objectif de faire front commun devant les dégâts économiques occasionnés par les restrictions liées à la pandémie de COVID 19 et se positionner en soutien des Très Petites Entreprises (TPE) ne pouvant pas avoir accès au Fonds National de Solidarité dont les critères ont été définis par l'État.

Le bilan établi à ce jour pour la CdC fait part de :

• 14 entreprises aidées pour 37 000 €

Participation CdC : 22 200 €
Participation Région : 14 800 €



Prolongement du dispositif

L'objectif du prolongement du dispositif Résistance reste d'aider les entreprises les plus en difficulté, non aidées par ailleurs ou insuffisamment aidées :

Les lignes directrices proposées par la Région permettent de cibler les secteurs les plus en difficultés : culture, tourisme, événementiel, commerces, etc.

Mais les critères indiqués ne sont pas excluant.

Qui ?

- Les TPE,
- Indépendants
- Micro-entreprises/auto-entrepreneurs (ayant au minimum 1 salarié)
- Les professions libérales ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€
- Les entreprises récentes avec un revenu déclaré N-1 inférieur à 60 k€.



Critères d'attribution et calcul de l'aide

Pour maintenir l'équité territoriale, le calcul de l'aide est simple et inchangé, basé sur le nombre de salariés :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié,
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié,
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés,
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés,
- 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés et plus.

Ces entreprises devront avoir subi une perte de leur chiffre d'affaires entre 30% et 50% pour les secteurs de l'annexe 1 du fonds de solidarité, ou une perte de leur chiffre d'affaires entre 30 et 80% pour les secteurs de l'annexe 2 du fonds de solidarité.

Aspects financiers, juridiques et administratifs

La prolongation du dispositif est portée au 1^{er} juin 2021 afin de pouvoir intervenir sur plusieurs mois si nécessaire. Cette disposition sera assortie d'une mention limitant l'attribution des aides dans la limite des crédits budgétaires disponibles dévolus à ce dispositif dans les EPCI et à la Région.

Attention à bien préciser <u>numéro de SIRET, raisons sociales et coordonnées bancaires</u> pour la recevabilité de votre dossier!

Calendrier prévisionnel

- 1. Commission Permanente Région du 18 février 2021
- 2. Validation des aides lors des Commissions Permanentes Région : les 22 mars, 19 avril, 20 mai, 14 juin.
- 3. Ouverture de la plate-forme prévue le 22 février 2021 à l'adresse :

https://nor-impulsion-relance.mgcloud.fr



mafdgaeco@normandie.fr

Renseignements sur le site : www.adnormandie.fr



Le site internet de la CdC vous permettra également de télécharger les documents de référence de ce dispositif.

Attention, la CdC n'est pas habilitée à traiter les dossiers!

Qui sont ces artisans de la ZA?

Cornu SAS

Le nom Cornu est historique sur le territoire depuis 1920. À l'origine charrons puis spécialisés dans le transport du bois dans les années 1970 suite à la mécanisation de l'activité forestière.

Installée depuis 2016 sur la ZA, la branche rachetée en 2010 par M. Lemarchand s'est spécialisée dans la manutention de charges, intégrateur de solutions de levage pour la marque HIAB (par exemple pour le déplacement de caissons dans les déchetteries). Elle est présente dans



Cornu SAS www.carrosseriecornu.fr 02 33 35 34 26



l'activité de bennes TP, de véhicules à plateaux, mais aussi le recyclage (voitures, équarrissage, bornes d'apport volontaire...)

Elle œuvre aussi de façon importante dans le SAV pour « John Deere forêt » dans la maintenance de matériel forestier sur la région ouest.

L'implantation près des autoroutes a été un facteur dynamisant pour de multiples raisons, en promotionnant d'autre part une image de qualité des locaux (augmentation des capacités et des volumes). Cela a permis un renforcement des équipes, passant de 16 employés à 38 aujourd'hui, et l'attractivité pour de nouveaux clients.

2021 devrait voir se concrétiser un projet d'agrandissement et d'amélioration de service avec un bâtiment de 525 m² pour inclure une cabine peinture poids-lourds avec à la clé l'embauche de 2 personnes.

Köckerling France

Première entreprise installée sur la zone en 2014, Köckerling France est la filiale nationale du groupe mondial créé en Allemagne en 1955, spécialisé dans la fabrication industrielle d'outils de travail du sol.

Basée au départ à Essay, le déménagement dans la zone sur une parcelle de 1350 m² a permis à l'entreprise de présenter des « showrooms », c'est à dire des démonstrations en extérieur des machines pour lesquelles elle est concessionnaire.

En effet, Köckerling s'est de tout temps appuyé sur la proximité et le dialogue avec les agriculteurs professionnels.



Passant de deux personnes à neuf aujourd'hui, cette filiale s'est agrandie et rayonne largement sur le territoire, en étant présente sur nombre de salons dont Innov-agri, le plus important dans son domaine.

Même si la COVID a obligé les entreprises à se réinventer, Köckerling a proposé des démonstrations directement chez ses clients et poursuit ses relations de proximité avec le monde agricole.



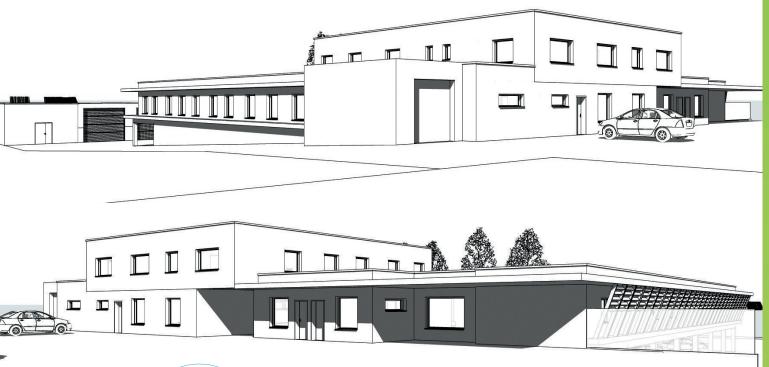
Köckerling France www.koeckerling.de/fr 02 33 27 69 16

Un pôle de santé bientôt à Sées

Ce projet sortira de terre dans le courant du deuxième semestre 2021, grâce à la volonté des élus de la CdC et des professionnels de santé en partenariat avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional et les services de l'état. Le début des travaux est prévu fin mai 2021.

Cette structure vient soutenir la volonté de favoriser le développement et le soutien de la médecine de proximité à Sées et cet outil de travail est une aide précieuse pour les jeunes médecins puisque les médecins du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) accueilleront en formation de jeunes futurs diplômés, qui comme on l'espère s'inséreront définitivement sur notre territoire.

Les habitants de la CdC disposeront à terme d'une structure adaptée à leurs besoins; elle regroupera plusieurs praticiens autour d'un projet de santé et de développement professionnel.





Quels financements?

Dépenses prévisionnelles :

- Construction du Pôle de Santé : 2 575 000 € HT

- Chaufferie bois et réseau de chaleur : 415 275 € HT

- Maîtrise d'œuvre : 180 313,30 € HT

Recettes prévisionnelles :

- DETR 2020 (Subvention Etat) : 850 000 € (notifiée)

- DSIL 2020 (aide excentionnelle, Etat) · 300 000 € (notifiée

- Région : 250 000 €

(prévue au Contrat de Territoire mais non encore notifiée)

Département : 100 000 € (non notifiéé)

Un nouveau médecin à Sées

Actuellement médecin généraliste en Haute-Marne, le docteur Gil LINARD exercera à Sées à compter du 1er juillet 2021, avant d'intégrer le futur Pôle de Santé dès la fin des travaux





Une harmonisation nécessaire suite à une redistribution des territoires

La Communauté de Communes des Sources de l'Orne exerce la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » au titre de ses compétences obligatoires.

Elle est issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2013, de 4 collectivités, qui avaient choisi de déléguer cette compétence à deux syndicats différents :

 La Communauté de Communes du Pays de Sées, Chailloué et la Communauté de Communes du Pays d'Essay > Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de la région du Merlerault

• La Communauté de Communes du Pays de Mortrée > Syndicat Intercommunal de Tri et de Collecte des Ordures Ménagères (SITCOM) de la Région d'Argentan.

FRANCHEVILLE

MÉDAVY

MONTMERREI

MORTREE

MACÉ

CHAILLOUE

LA BELLIÈRE

LE CERCUEIL

SÉES

NEAUPHE-SOUS-ESSAI

TANVILLE

BOUILLON

LA FERRIÈRE-BÉCHET

LA CHAPELLE-PRÈS-SÉES

ALMENÊCHES

Au 31 décembre 2019, le SMIRTOM de la région du Merlerault a été dissous.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les périmètres concernés par ce dernier sont donc gérés directement par la Communauté de Communes (transfert des marchés), alors que les périmètres issus de l'ex-CdC du Pays de Mortrée sont toujours gérés par le SITCOM de la Région d'Argentan.

Cette situation ne pouvant perdurer, la collectivité doit harmoniser l'exercice de la compétence sur l'ensemble de son territoire et sera accompagnée par un cabinet d'études.

Deux possibilités : sortir du SITCOM et gérer directement l'exercice de la compétence pour l'ensemble du territoire ou demander l'intégration de l'ensemble du territoire au sein du SITCOM de la Région d'Argentan. L'année 2021 sera donc une année de transition et les habitants seront tenus informés des décisions de la CdC.

Un inventaire des conteneurs

Un inventaire des conteneurs a été réalisé fin décembre/ début janvier 2021 ainsi qu'un état des lieux. L'objectif étant d'en installer dans les communes dépourvues et de remplacer les conteneurs usagés.





Lutter contre le gaspillage alimentaire : consommer mieux pour moins jeter



Chaque Français jette en moyenne 30 kg d'aliments par an à la poubelle dont 7 kg d'aliments encore emballés et 13 kg de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité inscrite dans les politiques publiques aux niveaux national (loi Garot de 2016, loi Egalim, FREC, Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire) et européen (directive-cadre déchets).

Les actions engagées ont fait de la France un pays pionnier en la matière. Elles poursuivent également l'objectif social d'accroître les dons alimentaires en faveur des personnes les plus démunies.

Une série de gestes et de bons comportements permettent également d'éviter de remplir nos poubelles inutilement :

- respecter la chaîne du froid
- éviter d'acheter en trop grande quantité
- être vigilant sur les dates de péremption (aujourd'hui, de nombreux supermarchés proposent également des produits à prix réduits lorsque les dates de péremption sont proches)
- bien conserver ses aliments
- être vigilant par rapport aux offres promotionnelles
- éviter d'avoir trop de restes alimentaires et cuisiner les bonnes quantités.

100€

C'est la somme qui peut être économisée chaque année en adoptant les bons comportements pour lutter contre le gaspillage (source : ADEME)



ALMENÊCHES

AUNOU-SUR-ORNE

BELFONDS

LA BELLIÈRE

BOISSEI-LA-LANDE

BOITRON

LE BOUILLON

BURSARD

LE CERCUEIL

CHAILLOUÉ commune nouvelle

LA CHAPELLE-PRÈS-SÉES

LE CHÂTEAU-D'ALMENÊCHES

ESSAY

LA FERRIÈRE-BÉCHET

FRANCHEVILLE

MACÉ

MÉDAVY

MONTMERREI

MORTRÉE commune nouvelle

NEAUPHE-SOUS-ESSAI

SAINT-GERVAIS-DU-PERRON

SÉES

TANVILLE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (siège)

2 rue Auguste Loutreuil 61500 SÉES 02 33 28 88 87 cc-sourcesdelorne@orange.fr

ASSAINISSEMENT

Léonard MONNIER

Technicien essainissement collectif et eau potable 02 33 31 22 21 / 07 87 69 95 96 leonard.monnier@cc-sourcesdelorne.fr

Cédric LETORT
Technicien SPANC

02 33 26 31 16 / 06 72 53 25 93 spanc@cc-sourcesdelorne.fr

OFFICE DE TOURISME DES SOURCES DE L'ORNE

02 33 28 74 79

tourisme@cc-sourcesdelorne.fr

PETITE ENFANCE

Carine LECHAT: 02 33 32 22 27 petite-enfance-paysdesees@orange.fr

R.A.M.

Maïwenn JUGÉ: 06 79 74 14 30 ram-sdlo@orange.fr

RIVIÈRES ET BASSINS VERSANTS

Camille ROULLIER Technicien RBV 06 45 28 19 38 camille.roullier@cc-sourcesdelorne.fr

SERVICES TECHNIQUES

Régis ROLAND Services techniques

06 78 83 67 35 st-dessourcesdelorne@orange.fr

Patrick TRONCHOT
Travaux et Voirie
02 33 28 28 31 / 06 87 11 71 72
patrick.tronchot@cc-sourcesdelorne.fr

MARPA

Francette PAISANT : 02 33 12 97 54 marpa-dupays-demortree@orange.fr

ENVIRONNEMENT

Marie GOULARD: 02 33 39 79 94 dechets-ccsdlo@orange.fr